



Conseil municipal

Séance du 29 avril 2026

Procès-verbal

PRÉSENTS : Catherine BA, Julien ANDREOTTI, Aurélie ANTOLINO, Didier BRAU, Bernard BRIERE, Denise BOUVIER, Audrey CHEBANCE, Maxime DERAGNE, Joël DUMUR, Pierrick GRAS (arrivée à 20h35), Séverine KILBURG, Viviane LANEUW, Nathalie LLAMBRICH, Jean-Baptiste PARA, Marilyn THEVENET, Didier PETITJEAN, Marie-Françoise PICOLO, Catherine SAUZAY, Yves VENÇON

EXCUSÉS ayant donné procuration : Jérôme ARRAMBOURG procuration à Joël DUMUR, Rémi CHAZEUBENIT procuration à Viviane LANEUW, Marie-Agnès PERROUX procuration à Julien ANDREOTTI.

Secrétaire de séance : Catherine SAUZAY

ORDRE DU JOUR

- Vérification du quorum et désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 avril 2026
- Présentation des membres non-élus du CCAS

DELIBERATIONS

1. 26.04.14 : Participation financière de la commune pour un élève du Lycée des Monts du Lyonnas.
2. 26.04.15 : Vote des taux d'imposition
3. 26.04.16 : Décision modificative d'affectation du résultat au Budget 2026
4. 26.04.17 : Désignation de deux délégués suppléants au SIEA
5. 26.04.18 : Dons de livres de la bibliothèque municipale aux particuliers

6. 26.04.19 : Charte d'engagement des communes dans le cadre de la mission économe de flux 2025-2027 avec l'Agence Locale d'Energie du Climat de l'Ain (ALEC Ain)
7. 26.04.20 : Désignation des membres de la CCID
8. 26.04.21 : Subventions aux associations
9. 26.04.22 : Modification du Régime indemnitaire des agents de la commune (RIFSEEP)
10. 26.04.23 : Cession d'une parcelle de terrain située chemin de Bellevue- Estimation des domaines

Il est 20h32 heures, M. le Maire, déclare ouverte la séance de Conseil municipal.

➤ **Vérification du quorum et désignation d'un(e) secrétaire de séance**

M. Le Maire déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Maire désigne Catherine SAUZAY comme secrétaires de séance, personne ne s'oppose ni ne s'abstient.

➤ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 avril 2026**

M. ANDREOTTI fait des remarques sur les montants des délégations 15 et 21 attribuées au Maire.

Le conseil municipal adopte à la majorité le procès-verbal : 18 voix POUR et 4 abstentions : J. ANDREOTTI, R. CHAZEAUBENIT, V. LANEUW et M-A PERROUX

➤ **Présentation des membres non élus du CCAS**

M. le Maire présente la liste des membres non-élus au CCAS

Nom	Prénom
BENOIT	Mathilde
BESSEY	Maryse
FIGAROLIO	Raphaëlle
HASCOET	Chantal
JACQUETON	Michel
SAINT GENIS	Myriam

Participation financière de la commune pour un élève du Lycée des Monts du Lyonnais.

Le lycée des Monts du Lyonnais demande une subvention de 60€ pour un élève de Saint Maurice de Gourdans.

Arrivée de M. P. GRAS à 20h35

Le conseil municipal adopté à l'unanimité cette demande de subvention.

➤ Vote des Taux d'imposition

Monsieur Dumur Joël, adjoint aux finances présente une étude sur l'évolution des taux d'imposition faite par la DGFIP.

Simulation des taux des impôts directs locaux

Au cours de la visite récente de Mr MOISSON nous avons abordé l'évolution des taux à voter avant le 30 avril 2026.

Nous avons ainsi procédé à plusieurs simulations et nous vous présentons celle qui a été retenue :

- une augmentation subie de 1,70 % qui correspond à l'augmentation des prix des services et qui permet ainsi d'ajuster le coût de nos dépenses à cette augmentation et de tendre vers l'équilibre dépenses-recettes.
- une augmentation réelle de 1% de ces taux afin de permettre l'augmentation des dépenses de fonctionnement prévues par le renforcement de l'équipe de secrétariat.

Soit au total une augmentation de 2,70% du taux, correspondant à un montant de recettes supplémentaires de 28 225 € /an couvrant une partie du salaire de cette embauche.

D'une manière générale, dans le cadre d'une gestion anticipatrice, nous préférons opter pour de légères augmentations annuelles contrôlées et maîtrisées, plutôt qu'un fonctionnement erratique nécessitant des augmentations ponctuelles fortes voire incontrôlées.

Les taux sont portés de 36.53 à 37.53 pour le foncier bâti, de 14.89 à 15.29 pour la TH des habitations secondaires et sans changement pour foncier non bâti soit 54.81.

Le conseil municipal adopte à la majorité le taux d'imposition proposé.
17 voix POUR et 6 voix CONTRE : J. ANDREOTTI, D. BRAU, R. CHAZEAUBENIT, N. LAMBRICH, V. LANEUW et M-A PERROUX

➤ **Décision modificative d'affectation du résultat au Budget 2026**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'affecter de façon définitive les résultats comptables de la commune par voie de décision modificative au budget 2026, suite à une demande de la DGFIP, Mme BA propose d'enlever 205.55€ du chapitre 10 afin d'affecter cette somme au chapitre 23.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative.

➤ **Désignation de deux délégués suppléants au SIEA**

M. Maxime DERAGNE est désigné suppléant au SIEA

Le SIEA est donc représenté par 2 titulaires

Le maire et Catherine BA

Et 4 suppléants comme l'exigent les statuts

Maxime DERAGNE

Denise BOUVIER

Maryline THEVENET

Didier PETITJEAN

➤ **Dons de livres de la bibliothèque municipale aux particuliers**

Suite à une opération de « désherbage », la bibliothécaire demande l'autorisation de donner les ouvrages peu demandés ou très anciens aux particuliers.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le don de livres de la bibliothèque aux particuliers.

➤ **Charte d'engagement des communes dans le cadre de la mission économe de flux 2025-2027 avec l'Agence Locale d'Energie du Climat de l'Ain (ALEC Ain)**

L'agence Locale d'Energie en lien avec la CCPA propose d'accompagner les communes afin d'expertiser les bâtiments communaux dans le but de réaliser des économies d'énergie.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité d'adhésion à cette charte d'engagement.

➤ Désignation des membres de la CCID

Cette commission doit être composée de 32 membres. M. le Maire propose la candidature des 22 membres du conseil municipal et des personnes nommées, plus le Maire.

BA	Eric
BENOIT	Laurent
DUBOST	Philippe
GUICHARDIERE	Jean Claude
LEFEBVRE	Jérémie
MASSON	Jean Michel
REGACHE	Marie Claude
ANTOLINO	Aurélie
ARRAMBOURG	Jérôme
BA	Catherine
BESSEY	Maryse
BOUVIER	Denise
BRIERE	Bernard
CHEBANCE	Audrey
DERAGNE	Maxime
DUMUR	Joël
DUSSURGEY	Serge
GRAS	Pierrick
ANDREO	Bernard
KILBURG	Séverine
PARA	Jean-Baptiste
PETITJEAN	Didier
PICOLO	Marie-Fran- çoise
SAUZAY	Catherine
THEVENET	Maryline
CHAZEAUBENIT	Rémi
LANEUW	Viviane
ANDREOTTI	Julien
PERROUX	Marie-Agnès
BRAU	Didier
LLAMBRICH	Nathalie
GUYOT	Laurence

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la liste des membres de la CCID.

➤ Subventions aux associations

Il s'agit de voter le détail de ce qui a été proposé au moment du vote du budget. Document en pièce jointe.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les subventions aux associations.

➤ **Modification du Régime indemnitaire des agents de la commune (RIFSEEP)**

Afin de faciliter le recrutement de nouveaux personnels et l'évolution du personnel déjà en place, M. le Maire propose d'adopter les grilles de référence fournies par le Centre de Gestion et non celles votées par l'équipe précédemment en place.

Suite à différentes remarques, M. le Maire précise qu'il n'a pas pu envoyer les documents de référence en raison de l'absence de secrétaire de mairie.

Les grilles sont jointes au PV

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification du régime indemnitaire.

17 voix pour et 6 abstentions : J. ANDREOTTI, D. BRAU, R. CHAZEAUBENIT, N. LAMBRICH, V. LANEUW et M-A PERROUX

➤ **Cession d'une parcelle de terrain chemin de Bellevue-Estimation des domaines**

M. le Maire précise qu'il s'agit de la vente d'une petite parcelle de terrain de 69 m², cédée pour un montant de 1863€. Cette délibération intègre l'avis des Domaines.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la cession de cette parcelle de terrain.

➤ **Divers**

Mme PICOLO informe qu'en raison des congés des deux secrétaires de mairie durant la semaine du 11 au 15 mai, les permanences aux horaires habituels seront assurées par des élus les lundi 11, mardi 12 et mercredi 13 mai. La mairie sera en revanche fermée le vendredi 15 mai 2026 en raison du pont de l'Ascension.

M. le Maire indique qu'en partenariat avec le SIEA, qui propose des plans de financement avantageux, l'ensemble des luminaires de la commune sera remplacé par un éclairage LED. Il précise aussi que la commission travaux aura en charge ce dossier

M. ANDREOTTI demande s'il serait possible, en vue des prochaines élections, de modifier le lieu de vote et de revenir à l'utilisation de la salle des fêtes et du préau de l'école. M. le Maire rappelle que le changement initial avait été mis en place en raison de la crise sanitaire liée au COVID et se déclare tout à fait favorable. Les prochaines élections se feront dans la salle des fêtes.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été examiné, M. le Maire lève la séance à 21h45.

À l'issue de la séance, M. le Maire propose de donner la parole aux administrés venus nombreux assister au conseil municipal et répond aux différentes questions posées.

Une personne du public interroge l'assemblée sur les modalités de contact des membres du CCAS. Mme BA indique qu'elle finalise actuellement la liste de diffusion et qu'une réunion est programmée le mardi 19 mai à 19h. Les membres du CCAS seront contactés par messagerie

Une autre personne évoque ensuite le projet de construction du bâtiment « MARPA » et demande des précisions concernant la capacité retenue, fixée à 30 places. M. le Maire précise que ce nombre permet d'assurer l'équilibre financier de la structure. S'agissant de l'aspect architectural, il indique ne jamais avoir reçu de présentation détaillée ; il sait seulement qu'il s'agira d'un bâtiment en R+1 qui répondra aux exigences des bâtiments de France

La même personne souhaite savoir si une association sportive sera à nouveau mise en place. Mme PICOLO informe qu'une association de Saint Jean de Nioist (le Groupement Sportif Buyatin) a pris contact avec la mairie et propose de mettre en place des séances de Pilates, de gym douce et un cours « équilibre-mémoire-mobilité » à destination des séniors le jeudi matin. Elle mettra également en place des cours de baby-dance pour les plus jeunes ainsi que du modern jazz pour les enfants, les ados et les adultes le mardi soir. Un cours de Pilates-yoga le jeudi soir est à l'étude.

La secrétaire de séance :

C. SAUZAY



Le président de séance :

Yves VENÇON, maire

